Un carburant plus propre près des côtes niçoises

À partir du 18 janvier, les navires de Corsica ferries navigueront avec un fioul à faible teneur en soufre. Un pacte conclu avec la Métropole sur le même modèle que la Ville de Cannes

Le maire de Nice, Christian Estrosi, a annoncé hier après-midi à la presse que, dès le samedi 18 janvier, les navires de Corsica ferries seront tenus d'utiliser un carburant à 0,1 % de soufre à l'approche des côtes niçoises.
Depuis le 1er janvier, la réglementation internationale oblige les bateaux de croisières à naviguer avec un carburant à moins de 0,5 % de soufre au lieu de 1,5 %, excepté dans certaines zones, afin de limiter la pollution liée au trafic maritime. Dans ces aires dites ECA, ce taux ne doit pas dépasser 0,1 % afin de limiter les émissions de soufre et de dioxydes d'azote. C'est le cas depuis 2015 dans la mer du Nord, la Baltique et la Manche mais pas en Méditerranée qui ne devrait pas basculer en zone de contrôle des émissions avant 2022. Une échéance fixée par le gouvernement que certaines villes des Alpes-Maritimes ont devancé.

L'Etat français envisage de créer une zone de contrôle des émissions de soufre et de dioxydes d'azote en 2022 en Méditerranée. Une échéance que les villes de Nice et Cannes ont devancée. (Photo Cyril Dodergny)

L'exemple de Cannes

Le 27 juin, le maire de Cannes, David Lisnard, a signé une charte environnement avec sept compagnies ainsi que la chambre de commerce et de l'industrie Nice-Côte d'Azur afin de contrôler les bateaux de croisière. Entrée en vigueur le 1er janvier, cette mesure oblige les paquebots à carburer à 0,1 % de soufre dans la zone de pilotage située entre le rivage et au-delà des îles de Lérins. En cas d'entorse, les croisiéristes ne peuvent pas débarquer leurs passagers. Nice a suivi l'exemple. Le 3 septembre, Christian Estrosi avait conclu un accord avec Pierre Mattei, le PDG de Corsica ferries, seul prestataire du port Lympia. La compagnie s'engageait à utiliser systématiquement un carburant à 0,1 % lors des pics de pollution qui surviennent surtout l'été et parlait déjà d'ECA, alors que l'État n'a pas encore statué. *« J'ai écrit en septembre au gouvernement français pour demander les mêmes mesures qu'en mer du Nord, mais je n'ai pas eu de réponses à ce jour »*, a regretté hier le maire. Voulant *« faire mieux et plus vite »*, l'édile a donc négocié avec Pierre Mattei que ses ferries naviguent à 0,1 % de soufre près des côtes niçoises dans une bande d'environ une heure de navigation et dans le port grâce à un système de doubles cuves remplies, pour l'une, d'un fioul à 0,5 %, pour l'autre, à 0,1 %. Et ce, pour les 240 escales prévues cette année.

Surcoût de 1000 euros par escale

C'est aussi un accord financier puisque la Métropole a estimé le surcoût à 1 000 euros par escale, le carburant à 0,1 % de soufre étant plus cher. Elle s'est engagée à prendre en charge 650 euros de cette somme, contre 350 pour l'entreprise. La collectivité va donc verser 156 000 euros en 2020 et Corsica ferries 84 000 pour abaisser la pollution et améliorer les conditions de vie des riverains du port. Pour contrôler l'application de cette mesure, le maire mise principalement sur le *« climat de confiance »*, mais aussi les prélèvements de carburant et d'air d'Atmo-Sud. Il espère renforcer son pacte avec l'électrification des quais en 2021.

CÉLIA MALLECK
cmalleck@nicematin.fr

Corsica ferries « investit dans de nouveaux carburants »

La grève des transports a empêché le PDG de Corsica ferries, d'assister à la conférence de presse au port, hier. Pierre Mattei a toutefois souhaité réagir par communiqué : *« Ce passage anticipé à 0,1 %, avancée co-construite avec la CCI et la Métropole, est un marqueur fort dans ce port historique pour Corsica ferries : il pose les jalons d'une future zone ECA en Méditerranée. Création que la compagnie soutient notamment au sein d'Armateurs de France »*, qui fédère les entreprises de transport et de services maritimes. Le communiqué ajoute : *« La compagnie étudie les solutions les plus adaptées à chaque port, notamment là ou le branchement à quai n'est pas encore possible aujourd'hui comme à Nice. Mais partout, nous avons la même exigence : la réduction de notre empreinte environnementale, au service de la protection de la Méditerranée et du respect de la qualité de vie des riverains et de nos voyageurs. »*
Exemples : *« réduction du nombre de voyages, optimisation de la vitesse, temps d'escale réduits afin de diminuer les nuisances. La compagnie investit également dans les nouveaux carburants marins. Elle prévoit ainsi de convertir quatre navires pour une propulsion mixte GNL-méthanol à l'horizon 2024 et de recevoir un navire neuf dual-fuel, capable d'être alimenté au GNL* [gaz naturel liquéfié], *en 2023. »*

Pierre Mattei, PDG de Corsica Ferries. (Photo ALP)

30 compagnies ont signé à Cannes

En la matière, Cannes était précurseur. La Cité des festivals a instauré avec la CCI une charte obligeant les navires de croisière mouillant dans sa baie à utiliser un carburant à 0,1 % de soufre. Une première en Méditerranée.
Par ailleurs, le dispositif instauré empêche tout rejet en mer d'eaux – usées comme traitées – par les paquebots et les oblige à mouiller hors des herbiers de posidonies. Une nécessité pour préserver la faune marine quand on sait que Cannes deviendra en 2020 le deuxième port de croisière français en nombre de bateaux derrière Marseille (460 000 passagers attendus cette année, contre 428 000 en 2019).
Le 25 juillet 2019, la Norwegian cruise line avait été la première à signer cette charte. Depuis, 29 autres poids lourds du secteur ont suivi ce cap. En contrepartie : un bonus de 0,20 euro par passager sur les droits de port.
Le maire LR de Cannes, s'est réjoui hier du ralliement *« d'autres communes dans notre combat pour ménager l'écologie tout en préservant le dynamisme de notre économie »*. Mais David Lisnard incite à aller plus loin : *« Que l'État inscrive la Méditerranée en ECA* [zone de contrôle d'émissions]. *Il est inadmissible que ce ne soit toujours pas le cas. »*

Bientôt des quais électrifiés

Le président du conseil régional, Renaud Muselier, s'est fixé comme objectif « escales zéro fumée » afin de réduire l'impact du trafic maritime sur la pollution de l'air dès 2025. Comment ? Grâce à l'électrification des quais qui permettront aux paquebots d'éteindre les moteurs en escales. Une étude d'opportunité et de faisabilité vient d'être lancée par la Métropole pour les petites et moyennes unités de croisières ainsi que les mega-yachts, en partenariat avec la Région qui financera le projet en grande partie, selon le maire de Nice.
Christian Estrosi a annoncé qu'un marché de maîtrise d'œuvre serait lancé cet été pour procéder aux travaux. Le chantier est estimé à 6 millions d'euros et devrait durer toute l'année 2021.